

mine. Ces ouvrages, qui honorent leurs auteurs, sont vraiment utiles aux étudiants, au clergé et au public, en même temps qu'ils accroissent le prestige bien mérité du corps enseignant de notre Université Laval.

Vous avez étudié à Rome le droit canonique ; vous l'avez enseigné depuis quelques années à tous nos aspirants au sacerdoce : il ne vous reste plus qu'à faire profiter notre clergé et tous ceux qui s'occupent de jurisprudence ecclésiastique du fruit de vos travaux.

Je fais des vœux pour que votre ouvrage se répande partout et qu'il contribue à faire connaître davantage les lois de la sainte Eglise romaine et à en inculquer un religieux respect.

Agréez, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de mon entier dévouement en N.-S.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---